



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	18
POUVOIRS	4
NOMBRE D'ABSENTS	9
NOMBRE DE VOTANTS	22
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 25 septembre 2026 à 14h30, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 17 septembre 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU
- Sandrine CHAIGNEAU
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Christine FOUGEROL
- Jacky GAULLIER
- Florence GOUSSU
- Françoise HANOT
- Clément HAQUET
- Sylvie HONNEUR-BÔCHER
- Bertrand MASSOT
- Sandrine MONTBAILLY
- Patrick PETIT
- Jean-Michel PLAULT
- Marie-Laure RENVOIZÉ
- Magalie ROBERT
- Max VAN DER STICHELE
- Sabrina VIGNY

Pouvoirs :

- Alice BAUDET a donné pouvoir à M. MASSOT
- Marie-Pierre DAVID a donné pouvoir à M. Jean-Luc DUCERF
- Sandra RENDA a donné pouvoir à M. PETIT
- Caroline SIMOES a donné pouvoir à M. DELATOUCHE

Excusés :

- Benjamin BEYSSAC
- Loïc BOUR
- Corine LE ROUX
- Evelyne LEFEBVRE
- Philippe RIVE

Secrétaire de séance :

- Marie-Laure RENVOIZÉ

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Laetitia POIRIER, Gestionnaire Ressources.

Délibération n° : **2026-D-73**

Objet : **Décision modificative n°1 au budget 2026**



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° : **2026-D-73**
 Objet : **Décision modificative n°1 au budget 2026**

Exposé de Monsieur Jean-Luc DUCERF, 1^{er} Vice-président en charge des finances et de la carrière,

Vu le budget primitif 2026 adopté par le Conseil d'administration en date du 9 mars 2026,

Vu le compte administratif 2025,

Vu la délibération fixant l'affectation du résultat,

Vu le budget supplémentaire 2026 adopté par le Conseil d'administration en date du 22 mai 2026,

Par délibération n°2026-D-17 du 9 mars 2026, le conseil d'administration du Centre de gestion a adopté son budget primitif 2026.

Par délibération n°2026-D-36 du 22 mai 2026, le Conseil d'administration du Centre de gestion a adopté le budgétaire supplémentaire suite à la prise en compte de l'affectation du résultat 2025.

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, à des ajustements comptables du budget précédemment voté. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Pour rappel, le budget global (budget primitif et budget supplémentaire) a été voté comme suit :

	BP	BS	TOTAL
Section de fonctionnement	3 709 385,42 €	1 457 538,86 €	5 166 924,28 €
Section d'investissement	82 500,00 €	1 553 527,12 €	1 636 027,12 €
TOTAL	3 791 885,42 €	3 011 062,98 €	6 806 671,40 €

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2026 propose d'opérer des ajustements en dépenses et en recettes de fonctionnement, liés :

- à l'actualisation des dépenses du chapitre 012 suite à la réforme des emplois administratifs de direction impactant le budget du personnel : suppression de NBI pour ce type de personnel, reclassement statutaire et modification régime indemnitaire. En outre, le changement de logiciel de paie en juillet conduit à effectuer un changement d'imputation des dépenses de vacation (passage du 64138 au 6414). Par ailleurs, eu égard à l'évolution de l'activité de l'intérim territorial, il paraît opportun de prévoir une légère augmentation des dépenses prévisionnelles de vacations qui étaient initialement basées sur 800 jours d'intervention en les fondant sur 900 jours. Enfin, il apparaît opportun d'augmenter sensiblement les indemnités de jury qui avaient été un peu sous-évaluées pour couvrir nombre de jours restants.

- à l'actualisation à la baisse des dépenses en 67 compte tenu du faible montant des régularisations de cotisations et des remboursements de facture opérés,

- à l'actualisation à la hausse des recettes du chapitre 078 suite à la reprise de provision de 10 055.50 € suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise qui a loué des places de parking au CDG. Par ailleurs, ce même montant doit également être prévu en dépense à l'article budgétaire créance éteinte (chapitre 65) pour permettre de constater les créances éteintes du tiers qui ne pourra pas honorer sa dette, le payeur départemental ayant transmis le justificatif du mandataire judiciaire,

- à l'actualisation à la hausse des recettes de fonctionnement au chapitre 013 portant d'une part sur les remboursements de l'assureur suite à deux absences d'agents pour raison de santé (deux congés de maternité non prévus initialement), et d'autre part sur le remboursement sur rémunération du personnel sollicité à la suite de la mutation d'un agent titulaire dans les 3 ans suivant sa titularisation,

- à l'actualisation à la hausse des recettes de fonctionnement au chapitre 070 pour tenir compte de l'augmentation prévisionnelles de l'activité de l'intérim territorial.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver la décision modificative suivant les modalités prévues ci-dessous :

DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Imputations	BP+BS 2026	DM n°1	Total crédits après DM
6064 Fournitures non stockées - fournitures administratives	10 000,00 €	2 500,00 €	12 500,00 €
TOTAL 011 Charges à caractère général	677 638,55 €	2 500,00 €	680 138,55 €
64111 Personnel titulaire - Rémunération principale	774 700,55 €	3 267,45 €	777 968,00 €
64113 Personnel titulaire - NBI	13 882,25 €	-2 805,00 €	11 077,25 €
64118 Personnel titulaire - Autres indemnités	284 911,44 €	2 805,00 €	287 716,44 €
64138 Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	274 269,30 €	-45 900,00 €	228 369,30 €
6414 Personnel rémunéré à la vacation	0,00 €	56 900,00 €	56 900,00 €
642 Indemnités de jury soumises à cotisations sociales	11 036,23 €	8 000,00 €	19 036,23 €
6451 Cotisation à l'URSSAF	333 317,62 €	10 000,00 €	343 317,62 €
6453 Cotisation aux caisses de retraite	355 923,84 €	7 538,30 €	363 462,14 €
TOTAL 012 Charges de personnel	2 802 091,90 €	39 805,75 €	2 841 897,65 €
TOTAL 023 Virement à la section d'investissement	1 279 388,00 €		1 279 388,00 €
6542 Créances éteintes	0,00 €	10 055,50 €	10 055,50 €
TOTAL 65 Autres charges de gestion courante	298 045,82 €	10 055,50 €	308 101,32 €
TOTAL 66 Charges financières	0,00 €		0,00 €
673 Annulation de titre sur exercice antérieure	19 760,01 €	-4 767,45 €	14 992,56 €
TOTAL 67 Charges spécifiques	19 760,01 €	-4 767,45 €	14 992,56 €
6817 Dotation aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €		0,00 €
TOTAL 68 Dotations aux provisions, dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 042 Opération d'ordre de transfert entre sections	90 000,00 €		90 000,00 €
TOTAL DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 166 924,28 €	47 593,80 €	5 214 518,08 €



RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement	1 469 213,93 €		1 469 213,93 €
6419 - Remboursements sur rémunération du personnel	0,00 €	4 538,30 €	4 538,30 €
6459 Remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance	13 000,00 €	23 000,00 €	36 000,00 €
TOTAL 013 Atténuations de charges	70 032,00 €	27 538,30 €	97 570,30 €
TOTAL 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €		3 000,00 €
70848 Mise à dispo personnel facturé aux autres organismes	451 754,00 €	10 000,00 €	461 754,00 €
TOTAL 070 Produits des services	3 521 523,90 €	10 000,00 €	3 531 523,90 €
TOTAL 74 Dotations, subventions et participations	7 095,94 €		7 095,94 €
TOTAL 75 Autres produits de gestion courante	95 818,52 €		95 818,52 €
TOTAL 77 Produits spécifiques	0,00 €		0,00 €
7817 Reprises sur dépréciation des actifs circulants	239,99 €	10 055,50 €	10 295,49 €
TOTAL 78 Reprise sur amortissement et provisions	239,99 €	10 055,50 €	10 295,49 €
TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 166 924,28 €	47 593,80 €	5 214 518,08 €

Le détail par chapitre est annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil d'administration de décider :

- ▷ d'approuver la reprise de provisions à hauteur de 10 055.50 € correspondant au montant de la créance liée à la location du parking du CDG par une entreprise,
- ▷ de voter la présente décision modificative n°1 pour le budget 2026 par chapitre et de l'adopter tel que présenté dans la délibération et en annexe.

Les membres du Bureau réunis en date du 10 septembre 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ▶ D'approuver la reprise de provisions à hauteur de 10 055.50 € correspondant au montant de la créance liée à la location du parking du CDG par une entreprise,
- ▶ De voter la présente décision modificative n°1 pour le budget 2026 par chapitre et de l'adopter tel que présenté dans la délibération et en annexe.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Le Président certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de

La transmission en préfecture le : **29 SEP. 2026**

La publication le :

29 SEP. 2026

La Directrice Générale,
Pour le Président,
Par délégation,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'État.

Gabrielle BARRETT-JACQUET